

LETTRE PASTORALE DE MGR. PASCAL

Monseigneur Pascal vient d'envoyer aux fidèles de son Vicariat une lettre pastorale sur l'éducation chrétienne. On ne saurait trop attirer l'attention sur la noble protestation qu'elle renferme contre les empiétements de l'Etat en matière d'éducation. Après avoir montré que l'éducation chrétienne est nécessaire à l'enfant, pour qu'il devienne un homme de foi que l'infortune ne trouble pas, un père conscient de ses devoirs et un citoyen fidèle, respectueux et soumis, Sa Grandeur revendique hautement pour l'Eglise le droit de s'occuper de l'éducation. L'Etat peut exiger que l'éducation fasse de l'enfant un bon citoyen, mais rien de plus. L'enfant ne lui appartient pas: les païens de jadis l'ont prétendu; les païens modernes répètent cette chanson. C'est faux: l'enfant appartient à Dieu, puis aux parents qui, dans l'éducation, doivent se soumettre aux directions de l'Eglise.

Donc, quand l'Etat veut se substituer à l'Eglise, il devient intrus; et s'il donne à l'éducation une direction opposée à celle de l'Eglise, il devient coupable. Il devient maladroit, quand il veut faire de Dieu un vulgaire "substantif", car il prépare pour l'avenir une jeunesse corrompue, sans honnêteté, sans morale, sans respect non-seulement de l'autorité divine et paternelle, mais aussi de l'autorité civile.

Par conséquent, les catholiques, s'ils veulent être regardés sérieusement comme tels, doivent exiger, réclamer sans cesse des écoles soumises à la direction de l'Eglise. Ils ne feront que leur devoir en veillant ainsi à l'éducation de leurs enfants.

PRETRES RUTHENES.

Le 16 juin dernier nous arrivaient deux nouveaux missionnaires du rite ruthène (grec uni) le Rév. Père Romanes Wolyniec, O. S. B. M. — destiné au Manitoba, et le Rév. Père Joannes Tymoczko O. S. B. M. destiné à l'Alberta, tous deux de l'ordre de St. Basile le Grand, réformé par Léon XIII.

SOEURS RUTHENES

La Révde. Sr. Athanase, supérieure, et la Révde. Sr. Alexis toutes deux de l'Ordre des Petites Servantes de Marie, de Ga-